



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4294**

commune (s) : Meyzieu

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2013 - Attribution d'une subvention à la Commune de Meyzieu - Approbation d'une convention

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4294**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2013 - Attribution d'une subvention à la Commune de Meyzieu - Approbation d'une convention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009 par délibération n° 2007-4149 du Conseil du 12 juin 2007, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prorogation 2011-2014 du CUCS de l'agglomération lyonnaise a été approuvée par délibération n° 2011-2558 du Conseil du 17 octobre 2011. La prolongation du CUCS s'appliquera également aux conventions locales d'application ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) conclues sur la période 2007-2010.

L'objet du présent dossier concerne le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine de Lyon d'un montant de 15 500 € nets de taxes aux maîtres d'ouvrage des actions à mener dans le cadre de la GSUP sur la Commune de Meyzieu pour l'année 2013.

2 conventions cadres de GSUP ont été signées à Meyzieu, l'une porte sur le quartier prioritaire des Plantées, l'autre sur le quartier prioritaire du Mathiolan-Peyssilieu et sur des actions de veille préventive sur les quartiers en thématiques transversales du CUCS, Mimosas, l'Espérance et le foyer ARALIS.

Le programme d'actions pour l'année 2013 concourt aux objectifs suivants :

- construire une dynamique de projet s'appuyant sur un diagnostic partagé, un suivi et une évaluation intermédiaire et finale,
- effectuer des visites de terrain (repérages) et un suivi des dysfonctionnements,
- s'appuyer sur une organisation formalisée portée par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (EMOUS) basée sur un réseau d'acteurs.

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2013 est estimé à 81 300 € avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 15 500 € net de taxes à la Commune de Meyzieu.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2013, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Meyzieu pour l'année 2013,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 15 500 € net de taxes à la Commune de Meyzieu,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Meyzieu définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 341 - fonction 824 - opération n° 0P17O2799.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.